AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2667
FR0010533075-FS0794

18 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE EUROTUNNEL SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2014, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE EUROTUNNEL SA et détenir 27 692 000 actions GROUPE EUROTUNNEL SA représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,34% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE EUROTUNNEL SA sur le marché.

[1] Agissant pour le compte de fonds.
[2] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 638 506 533 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.